



COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 11 FEVRIER 2021

L'an deux mille vingt et un et le onze février à quinze heures trente, le Bureau Communautaire de la Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins (C.A.C.P.L.), dûment convoqué conformément aux dispositions des articles L. 5211-1, L. 5211-11, L. 2121-7, L. 2121-10 et L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.), s'est assemblé au sein de la salle du Conseil Communautaire de Cannes située 31 boulevard de la Ferrage à Cannes, sous la présidence de M. David LISNARD.

Etaient présents :

M. David LISNARD	M. Christophe FIORENTINO	Mme Françoise BRUNETEAUX
M. Sébastien LEROY	M. Didier CARRETERO	M. Grégori BONETTO
M. Richard GALY	M. Eric CHAUMIER	
M. Georges BOTELLA	M. Guy LOPINTO	

formant la majorité des membres en exercice.

Etaient excusés :

M. Yves PIGRENET qui avait donné pouvoir à M. Didier CARRETERO
M. Gilles GAUCI qui avait donné pouvoir à Eric CHAUMIER
M. Frank CHIKLI qui avait donné pouvoir à M. David LISNARD
M. Christophe ULIVIERI qui avait donné pouvoir à M. Richard GALY

Etait absent :

M. Bernard ALENDA

Le procès-verbal de la séance du Bureau Communautaire du 27/11/2020 est approuvé à l'unanimité.

En application des articles L. 5211-1 et L. 2121-15 du C.G.C.T., M. Grégori BONETTO est désigné comme secrétaire de séance.

Au cours de la séance, le Bureau Communautaire s'est prononcé sur les affaires suivantes :

- 1. OPTIMISATION DES RECETTES - PLAN DE RELANCE 2020 - DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FONDS DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT PUBLIC LOCAL (SIPL) POUR LE FINANCEMENT DE L'OPERATION DE DEVELOPPEMENT DE NOUVEAUX USAGES NUMERIQUES POUR UNE GESTION INTELLIGENTE DES DECHETS AU SEIN DE LA C.A.C.P.L.**
M. David LISNARD, Président, prend la parole

La loi n° 2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, prévoit, dans le cadre du Plan de Relance National, des mesures de soutien pour les collectivités territoriales, et notamment l'ajout d'un milliard d'euros supplémentaires à la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL), ces crédits exceptionnels étant fléchés pour des actions de transition écologique, de résilience sanitaire et de rénovation du patrimoine.

Depuis le transfert de la compétence « collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés » au 1^{er} janvier 2017, la C.A.C.P.L. s'est engagée dans une modernisation et une optimisation de la gestion des déchets intégrant les enjeux majeurs d'une gestion intelligente des déchets, notamment par l'amélioration significative de l'environnement et les économies d'énergie, ainsi que le taux de tri et de recyclage, tout en mettant l'utilisateur au cœur du dispositif.

La Communauté d'agglomération souhaite ainsi, par cette délibération, solliciter le Fonds de Soutien à l'Investissement Public Local, à hauteur de 1 017 349 € HT, pour la poursuite et le développement de la gestion connectée de la collecte, pour un service rendu aux usagers toujours plus performant avec notamment :

- Le déploiement d'un Système d'Aide à l'Exploitation pour la collecte des déchets, intégrant des solutions en temps réel et de mobilité ;
- Le développement de solutions digitales de sensibilisation et d'incitation aux gestes de tri : développement d'une application mobile, de boîtiers connectés indiquant dans quelle poubelle mettre son déchet, d'une plateforme de pilotage permettant de suivre les performances de son territoire et de caractériser les flux collectés.

Le plan de financement prévisionnel de cette opération est réparti comme suit :

-	Etat - DSIL 2020 relance :	317 000 € ;
-	EUROPE - FEDER :	406 940 € ;
-	Région - « Parcours SUD » :	90 000 € ;
-	Autofinancement :	203 409 €.

En conséquence, le Bureau Communautaire, à l'unanimité, approuve ce projet de la Communauté d'agglomération qui sera présenté au Fonds de Soutien à l'Investissement Public Local - Plan de relance 2020 pour un montant prévisionnel global de dépenses éligibles à hauteur de 1 017 349 € HT et autorise M. le Président, ou son représentant, à solliciter des subventions au titre dudit fonds de soutien pour cette opération communautaire ainsi qu'à entamer toutes les démarches nécessaires et à signer tout acte ou document à intervenir.

2. OPTIMISATION DES RECETTES - RENFORCEMENT DE LA FLOTTE PALM BUS EN BUS ELECTRIQUES - DEMANDE DE SUBVENTIONS AUPRES DE LA SOCIETE VERTIGO, PORTEUSE DU PROGRAMME D'ACCOMPAGNEMENT MOEBUS, POUR LE FINANCEMENT DES TRAVAUX D'ELECTRIFICATION LIES A L'INSTALLATION DE BORNES ELECTRIQUES

M. David LISNARD, Président, prend la parole

Dans le cadre de son Plan de Transition Energétique et le développement sur son territoire d'une mobilité décarbonnée, la C.A.C.P.L. a intégré, en 2020, le programme d'accompagnement MoéBUS, sélectionné dans le cadre des Appels à Programmes Certificats d'Economies d'Energie 2018 du Ministère de la Transition Ecologique, qui vise à accélérer la conversion des flottes d'autobus vers des autobus à faibles émissions fonctionnant à l'énergie électrique.

La gouvernance du programme MoéBUS est assurée par un Comité de Pilotage (composé de la Direction Générale de l'Energie et du Climat, de l'Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie, de la Société Vertigo et des deux financeurs Total Direct Energie et Bolloré Energy) et par la Cellule Opérationnelle (constituée par les experts de Vertigo qui assurent le fonctionnement et la gestion dudit programme, les appels de fonds et notamment l'instruction des demandes d'aide).

Le programme de travaux d'électrification mis en œuvre par la Communauté d'agglomération, dont le coût total représente un montant prévisionnel de 128 056,50 € HT, est décomposé de la manière suivante :

- 5 000,00 € HT d'études ;
- 42 631,50 € HT de génie civil ;
- 80 425,00 € HT de transformateur.

Ces prestations étant éligibles au programme d'accompagnement MoéBUS, la C.A.C.P.L. souhaite solliciter des subventions auprès de la Société Vertigo au titre de ces travaux d'électrification liés à l'installation de bornes électriques.

En conséquence, le Bureau Communautaire, à l'unanimité, autorise M. le Président, ou son représentant, à solliciter des subventions et participations financières auprès de la Société Vertigo, porteuse du programme d'accompagnement MoéBUS, pour le financement des travaux d'électrification (travaux de transformateur, génie civil, étude et suivi des travaux) d'un montant prévisionnel de dépenses éligibles à hauteur de 128 056,50 € HT, ainsi qu'à entamer toutes les démarches nécessaires et à signer tout acte ou document à intervenir.

3. OPTIMISATION DES RECETTES - DEMANDES DE SUBVENTIONS POUR LA REALISATION D'UNE ETUDE PREALABLE A L'INSTAURATION D'UN DISPOSITIF DE TRI A LA SOURCE DES BIODECHETS DES MENAGES INCLUANT UNE COLLECTE SEPAREE

M. David LISNARD, Président, prend la parole

Pour réduire la quantité d'Ordures Ménagères Résiduelles (OMR), il est nécessaire de valoriser les biodéchets produits par les habitants du territoire communautaire, sachant que la mise en place d'un dispositif de tri à la source des biodéchets est obligatoire avant le 31 décembre 2023.

Pour ce faire, une étude préalable à l'instauration d'un tel dispositif incluant une collecte séparée des biodéchets des ménages est nécessaire. Elle est estimée à 80 000,00 € HT et peut notamment être financée à hauteur de 70 % par l'Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME).

En conséquence, le Bureau Communautaire, à l'unanimité, prend acte que la C.A.C.P.L. s'engage dans une étude préalable à l'instauration d'un dispositif de tri à la source des biodéchets des ménages incluant une collecte séparée de ces derniers et autorise M. le Président, ou son représentant, à solliciter des subventions auprès de l'ensemble des partenaires susceptibles de participer au financement de cette étude d'un montant prévisionnel de 80 000,00 € HT, et plus particulièrement auprès de l'ADEME, ainsi qu'à signer tout acte ou document à intervenir.

4. OPTIMISATION DES RECETTES - DEMANDES DE SUBVENTIONS POUR LA REALISATION D'UNE ETUDE SUR LE POTENTIEL DE SOLARISATION DANS LE CADRE D'UN DEPLOIEMENT D'INSTALLATIONS SOLAIRES SUR LE TERRITOIRE COMMUNAUTAIRE

M. David LISNARD, Président, prend la parole

Dans le cadre de sa politique environnementale, la C.A.C.P.L. s'engage pour développer des solutions de production locale d'énergies, notamment renouvelables. Parmi l'ensemble des technologies énergétiques, les filières photovoltaïque et solaire thermique sont celles qui possèdent le potentiel le plus important et le mieux réparti de la Région Sud P.A.C.A..

Une étude de potentiel de solarisation pour le déploiement d'installations solaires sur le territoire communautaire doit être réalisée avant le déploiement de ces dispositifs. Le montant prévisionnel de cette étude est estimé à 150 000,00 € HT.

La Région Sud P.A.C.A. attribue des aides pour soutenir les études de potentiel de solarisation par l'Appel à Manifestation d'Intérêt (A.M.I.) « foncier dérisqué » à travers le Contrat Régional d'Equilibre Territorial (C.R.E.T.) 2020-2023 Cannes Pays de Lérins à hauteur de 67 % du montant des dépenses engagées.

En conséquence, le Bureau Communautaire, à l'unanimité, prend acte que la C.A.C.P.L. s'engage dans une étude préalable sur le potentiel de solarisation dans le cadre d'un déploiement d'installations solaires sur le territoire communautaire et autorise M. le Président, ou son représentant, à solliciter des subventions auprès de l'ensemble des partenaires susceptibles de participer au financement de cette étude d'un montant prévisionnel de 150 000,00 € HT, plus particulièrement auprès de la Région Sud P.A.C.A., ainsi qu'à signer tout acte ou document à intervenir.

5. PREVENTION ET GESTION OPTIMISEE DES DECHETS - SIGNATURE DE LA CHARTE NATIONALE D'ENGAGEMENT « PLAGE SANS DECHET PLASTIQUE » AVEC LA REGION SUD P.A.C.A. ET ENGAGEMENT DE LA C.A.C.P.L. DANS LA MISE EN ŒUVRE D' ACTIONS POUR LA DIMINUTION DES DECHETS PLASTIQUES DANS LES MILIEUX NATURELS ET EN STOCKAGE

M. David LISNARD, Président, prend la parole

Chaque année, des millions de tonnes de matières plastiques finissent en mer Méditerranée. L'accumulation des déchets plastiques dans les milieux naturels a des impacts sur la santé des populations, sur la préservation de la qualité des milieux et la biodiversité.

A *minima*, 150 000 tonnes de déchets plastiques, pneumatiques et matières composites sont générées chaque année en Région Sud P.A.C.A..

La C.A.C.P.L., sous l'impulsion de la Ville de Cannes déjà très engagée dans la protection des fonds marins, souhaite souscrire à la Charte Nationale d'engagement « Plage sans déchet plastique », proposée par le Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire, en partenariat avec l'ADEME, et ainsi poursuivre, aux côtés des communes et de la Région les actions menées en faveur de la protection de l'environnement.

La Communauté d'agglomération ayant déjà souscrit à la Charte Régionale « Sud Zéro Déchet Plastique » en Méditerranée, les engagements communautaires pris au travers de ces deux chartes seront déclinés dans un plan d'actions commun.

Pour l'accompagner dans sa démarche globale, la C.A.C.P.L. bénéficiera du soutien de l'Agence Régionale Pour l'Environnement et la Biodiversité Provence-Alpes-Côte d'Azur (ARPE-ARB P.A.C.A.) et de la Région Sud P.A.C.A., notamment au moyen d'ateliers spécifiques.

En conséquence, le Bureau Communautaire, à l'unanimité, approuve les termes de la Charte Nationale d'engagement « Plage sans déchet plastique », telle qu'annexée à la présente délibération, la désignation au sein de la Communauté d'agglomération d'un élu et d'un agent technique référents « Plage sans déchet plastique » par arrêté communautaire ainsi que la participation de la C.A.C.P.L. aux ateliers d'information organisés par la Région Sud P.A.C.A. et animés par ARPE-ARB P.A.C.A., portant sur des thématiques spécifiques liées au plastique et destinés à faire partager les retours d'expérience pour essayer les pratiques et dupliquer les actions à plus grande échelle sur le territoire national, accepte de communiquer sur les actions engagées et les résultats obtenus en ces domaines et autorise M. le Président, ou son représentant, à signer ladite Charte Nationale ainsi que tout acte ou document à intervenir.

6. COLLECTE ET TRAITEMENT DES DECHETS DES MENAGES ET DECHETS ASSIMILES - DESAFFECTATION DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAUTAIRE DE VEHICULES AUX FINS DE RESTITUTION DANS LE DOMAINE PUBLIC DE LA COMMUNE DE CANNES

M. David LISNARD, Président, prend la parole

Depuis le 1^{er} janvier 2017, la C.A.C.P.L. est compétente en matière de « collecte des déchets des ménages et déchets assimilés », ce qui a, de fait, entraîné le transfert de l'ensemble des biens, équipements et services publics nécessaire à son exercice, ainsi que l'ensemble des droits et obligations qui leur sont attachés à la date dudit transfert.

Par délibération n° 3 du 21 décembre 2016, le Conseil Communautaire a donc approuvé le procès-verbal de mise à disposition desdits biens meubles et immeubles de la Commune de Cannes au profit de l'Agglomération, dont la liste des véhicules afférents au transfert de cette compétence.

Compte tenu du fait que deux des véhicules transférés ne présentent plus les conditions de sécurité nécessaires pour être utilisés sur la voie publique, il s'avère nécessaire de constater la désaffectation matérielle de ces véhicules. Ainsi, sortis du domaine public communautaire, ces véhicules pourront être restitués à leur commune d'origine, antérieurement compétente, et réintégrés dans son patrimoine pour leur valeur nette comptable.

En conséquence, le Bureau Communautaire, à l'unanimité, approuve la désaffectation du domaine public communautaire de ces deux véhicules listés dans l'annexe jointe à la présente délibération ainsi que la restitution des présents véhicules à leur Commune d'origine, la Commune de Cannes, pour qu'ils soient réintégrés dans son patrimoine, et autorise M. le Président à signer tous les actes afférents et à effectuer toutes les démarches nécessaires.

7. REGIE PALM BUS - DESAFFECTATION ET DECLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAUTAIRE DE VEHICULES AUX FINS DE CESSION, DE DESTRUCTION OU DE VENTE AUX ENCHERES

M. David LISNARD, Président, donne la parole à M. Richard GALY

La C.A.C.P.L. souhaite, au sein de la Régie PALM BUS, se séparer de six bus dont elle est propriétaire. Ces véhicules étant hors service et non réparables, ils ne peuvent plus être utilisés pour le service public.

Aussi, pour pouvoir les céder, les détruire ou les vendre, la Communauté d'agglomération doit, dans un premier temps, constater la désaffectation matérielle de ces véhicules, conditionnant ainsi leur sortie du domaine public, liée à la cessation de toute activité de service public, et dans un second temps, prononcer leur déclassement du domaine public pour permettre leur classement dans le domaine privé de la C.A.C.P.L..

En conséquence, le Bureau Communautaire, à l'unanimité, approuve la désaffectation du domaine public des véhicules listés dans l'annexe jointe à la présente délibération et leur déclassement du domaine public communautaire pour les faire entrer dans le domaine privé de la C.A.C.P.L. aux fins de cession, destruction ou vente aux enchères publiques et autorise M. le Président, ou le Vice-président délégué aux Transports, à signer tous les actes afférents et à effectuer toutes les démarches nécessaires.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16h10.